

Contrat de location – Facture

Entre les soussignés :

<p><u>Bailleurs</u> :</p> <p>Simon et Corinne ROUSSEL 169, rue Adrien Lagourgue 97424 Piton St-Leu</p> <p>Immatriculés à la Mairie de Saint-Leu sous le n° 97413/14/0 4 -A</p>
--

et	<p><u>Locataire</u> : M M^{me}</p> <p><u>Adresse</u> :</p> <p><u>Courriel</u> :</p> <p><u>Tél</u> : <u>Mobile</u> :</p>
----	---

Il est convenu que le bailleur loue les locaux et équipements, ci-après désignés, au locataire, qui les accepte aux conditions qui suivent :

Adresse du meublé : * Austral Passion * 169 rue Adrien Lagourgue, 97424 PITON SAINT-LEU.

Caractéristiques :

Bungalow Mangue (n°4, classé 2 étoiles) : T3 de 32 m², de plain-pied à ossature bois, plus varangue de 7 m² (Barbecue) pouvant loger 4 personnes, composé d'un séjour (canapé, télévision, ventilateur), de 2 chambres avec placard (lits 2 personnes), d'une cuisine (réfrigérateur, gazinière 4 feux, minifour, micro-ondes, marmite à riz, bouilloire électrique, cafetière, grille-pain) et d'une salle d'eau avec WC.

Modalités et prix de la location :

Dates de la location : du **2018 (arrivée)** au **2018 (départ)**, soit nuits.

Nombre de personnes : (dont ... de moins de 18 ans)

Le locataire ne doit en aucun cas partager le bungalow avec un ou des tiers non inscrit(s) sur le contrat.
Les animaux sont interdits.

Prix principal : € (..... Euros). (TVA non Applicable, Art. 261 D 4 et 293 B du CGI)

Taxe de séjour en sus : € (0,90 €/j/personne majeure, sous réserve de modification).

Total : €.

<p><u>Acompte</u> (25 %) : €</p>
--

<p>Chèque à l'ordre de « Simon Roussel », paiement en ligne : sur notre site internet.</p>
--

<p>Le présent contrat signé doit nous être renvoyé sous 8 jours et être accompagné du versement de l'acompte. La réservation n'est effective qu'à réception du contrat et de l'acompte.</p>
--

Solde : €, payable le jour de l'arrivée.

Caution : **300 €** non encaissée, fournie le jour de l'arrivée, et restituée aux conditions légales.

Résiliation : En cas d'annulation l'acompte n'est pas remboursé, et le solde peut être exigé.

Heure d'accueil le jour d'arrivée : **entre 14h et 17h**

Heure de départ : **entre 8h30 et 10h30, sauf séjours 2 nuits : départ jusqu'à fin d'après-midi.**

Merci de nous consulter pour toute arrivée ou départ en dehors de ces créneaux.

Situation :

A 350 m d'altitude, au lieu-dit «GRANDE TERRE » (le long de la route départementale 11) entre les communes des Avirons et de Saint-Leu, la propriété arborée de 2.700 m² domine la Ravine des Avirons, avec une vue sur le lagon d'ETANG SALE.

Le lagon de SAINT-LEU est à 15 km. ETANG SALE, son golf 18 trous, sa forêt, et sa plage sauvage sont à 10 km. La forêt du TEVELAVE, dans la fraîcheur des « Hauts » est à une dizaine de kilomètres.

Supermarché, boulangerie, snacks et restaurants, médecin, pharmacie, et toutes commodités sont à moins de 5 minutes en voiture.

La route des Tamarins, qui dessert toute la côte ouest, du nord au sud, est à 12 minutes en voiture. Un arrêt de bus se trouve à environ 200 m de la propriété (Car Jaunes, ligne S4).

Stationnement :

Un emplacement par logement est disponible à l'intérieur de la propriété. Le portail doit impérativement être refermé après chaque utilisation.

Piscine :

Elle est chauffée durant l'hiver austral (mai à octobre), et sécurisée par une clôture, mais n'est pas surveillée. Sa jouissance est sous l'entière responsabilité des utilisateurs. Les enfants de moins de 10 ans doivent impérativement être accompagnés. Le portillon d'accès sécurisé doit toujours être fermé. Elle est fermée le soir, pour la tranquillité des locataires.

Linges et lessives : le linge de maison est fourni (draps, taies, torchons, serviettes de toilettes, serviettes de bain, tapis salle d'eau, tapis varangue/salon).

Lave-linge : commun, mis gratuitement à la disposition des locataires. Merci de vous limiter à 1 lessive d'affaires personnelles par semaine par personne.

Réseaux : Eau et électricité sont soumis aux aléas (Cyclones, etc.) subis par les services distributeurs. En utilisant le réseau internet (WIFI), vous vous engagez à respecter la réglementation en vigueur.

Etat des lieux :

- à l'entrée, vérifié par le locataire qui devra signaler toute anomalie dans les 48 heures.
- à la sortie, établi de façon contradictoire.

Ménage : le logement et sa varangue doivent être rendus propres le jour du départ. Possibilité de laisser le ménage de fin de séjour à la charge du bailleur pour 40€ pour un T2, 50€ pour un T3, 60€ pour l'appartement.

Le : A : en deux originaux, dont un remis à chacune des parties.

LE BAILLEUR :

LE LOCATAIRE (signature précédée de la mention « Lu et approuvé ») :

Acompte acquitté le :

Solde acquitté le :